PROGRAMME

Contester les conditions indignes de détention

Date : jeudi 6 juillet 2023, 11h15 - 13h15

Durée : 2H

Lieu : Présentiel à la Maison de la Chimie (28 rue Saint Dominique, 75007 Paris) / Distanciel

Contenu de la formation :

I/ Identifier des conditions de détention indignes
A/ Critères et méthode des juges judiciaire, administratif et européen pour se prononcer sur les conditions de détention
B/ Documenter l'indignité des conditions de détention et mobiliser les différentes preuves matérielles
C/ La situation francilienne

II/ Saisir le(s) juge(s)
A/ Les procédures administratives : le référé-liberté et les procédures indemnitaires
B/ La procédure judiciaire : l'article 803-8 CPP
C/ Les contentieux en cours

FRAGONAS Julie, Elève-avocate

BOESEL Delphine
Biographie : Avocate, membre du Conseil de l'Ordre et ancienne présidente de l'OIP-SF

QUINQUIS Matthieu, Avocat et président de l'OIP-SF

Objectif pédagogique : Identifier et documenter les conditions indignes de détention. Mobiliser les voies de recours disponibles pour les contester.

Méthode pédagogique : Approche pragmatique de la matière, pédagogie favorisant l'interactivité entre participant et intervenants

Prérequis : être avocat

Public visé : Professionnel du Droit

Niveau :

Support pédagogique : Un support pédagogique sera remis en fin de formation

Evaluation de la formation : un questionnaire de satisfaction sera envoyé en fin de formation

Tarif : 105 € HT